
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 - 474 DU 10 OCTOBRE 2018

portant nomination de monsieur **Aristide Fortuné ADJADEME** en qualité de Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
vu le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
sur proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 10 octobre 2018,

D É C R È T E

Article premier

Monsieur **Aristide Fortuné ADJADEME** est nommé Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

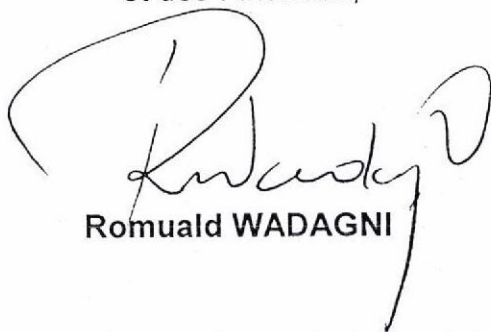
Fait à Cotonou, le 10 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVDD 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTÈRES 20 ; SGG 4 ;
INTERESSE 1 ; JORB 1.